RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01887
Numéro SIREN : 402 629 976
Nom ou dénomination : J M FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2014 sous le numéro de dépôt 12557

JM FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 169.000 euros
Siège social : Rue de l'Eclipse – 95800 Cergy Saint Christophe
402 629 976 RCS Pontoise

29 OCT. 20[illegible]
DE COMMERCE DE PONTOISE
12557.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

[.../...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ressortant à un bénéfice de 1.459.578,97 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 1.459.578,97 euros

Augmenté du report à nouveau antérieur créditeur 852.213,87 euros

Soit un bénéfice distribuable de 2.311.792,84 euros

- à titre de dividendes attribué aux 11.060 actions, toutes de même catégorie,
 la somme de 763.140,00 euros
 soit un dividende de 69 € par action
 ce dividende est éligible à l'abattement
 prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts,
 pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

- le solde, soit la somme de 1.548.652,84 euros
 au compte de report à nouveau.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende global distribué	Montant des dividendes distribués éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des dividendes distribués non éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2010	45,20 €	499.912,00 €	499.912,00 €	/
31/12/2011	49,70 €	549.682,00 €	549.682,00 €	/
31/12/2012	91,00 €	1.006.460,00 €	1.006.640,00 €	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

[.../...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Messieurs Alain FAUQUET, Commissaire aux Comptes titulaire, et Michel BESSON, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à échéance, décide de ne pas renouveler lesdits mandats et de nommer en leur remplacement :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : la Société ANALYSE FINANCE AUDIT (AF AUDIT), société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège social est 1 Bis, Chemin du Buisson Guérin – 78750 MAREIL MARLY,

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : la société ROSSINI EXPERTISE AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 1, rue Rossini – 75009 PARIS,

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°12557 en date du 29/10/2014

et ce, pour une période de six exercices, soit une durée venant à expiration à l'issue des décisions de l'Associée Unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Jean MERAFINA
Président

Madame Josette MERAFINA
Directeur Général